

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE RENDU

Département du Gard

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D'AUJARGUES

du Lundi 5 Décembre 2016 à 19h15

Membres afférents : 15

Membres en exercice : 15

Membres ayant pris part à la délibération : 12

Membres présents : 10

L'an deux mil seize, le 5 décembre à 19 heures 15 minutes, le Conseil municipal de la commune d'Aujargues, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHLUDA Bernard, Maire.

Présents : Messieurs CHLUDA Bernard, DACIER Philippe, TASA Michel, GRÉGOIRE Robert, Mesdames ROUSSON DATO Odette, POULET-GUÉRIN Marie-Claude, TSITSICHVILI-TARLET Danièle, Messieurs GUILHAUME Daniel, LAVAL Daniel, VALENTI Bruno.

Procurations : Madame LESCOFFIER-DAMON Sandrine à Monsieur LAVAL Daniel
Madame VIGNAL Brigitte à Monsieur DACIER Philippe,

Absente : Mesdames ALEXANDRE Audrey et IBORRA Christelle, Monsieur BASTID Morgan.

Date de convocation

28/11/2016

Date d'affichage

28/11/2016

La séance est ouverte à 19 H 15. Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs et désigne Monsieur TASA en qualité de secrétaire de séance.

Convention pluriannuelle de pâturage

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention pluriannuelle de pâturage avec Monsieur TRIAIRE Christophe demeurant au 4, Chemin du Mail 30 111 CONGÉNIES. Cette convention a pour but d'autoriser Monsieur TRIAIRE à faire pâturer ses moutons sur les parcelles communales suivantes :

1 Puech Noir	A 99	BT	3 00	9ha 42ca
	A 115	BT CHVER	8 96 00	
	A 116	BT CHVER	1 42	
	Sous total 1		9 00 42	

2 Mas de DANIEU	A 211	L	6 80	
	A 246	BT CHVER	19 00	
	A 251	BT CHVER	21 07 63	
	A 252	BT	7 00	
	A 254	BT	16 50	
	A 251	BT CHVER	1 47 20	
	A 280	BT CHVER	8 21 80	
	Sous total 2		31 25 93	31ha 25a 93ca

3 Cabanne Ronde	A 290	BT CHVER	3 67 30	
	A 296	BT CHVER	6 14 10	
	Sous total 3		9 81 40	9ha 81a 40ca

4 Combe Saint Martin Chemin de Calvisson	A 310	BT CHVER	3 08 20	
	A 323	L	62 80	
	A 331	BT CHVER	23 65	
	A 332	BT	23 80	
	A 350	L	44 00	
	A 359	L	5 20	
	A 373	BT CHVER	6 04 05	
	A 374	BT CHVER	8 50	
	A 380	BT CHVER	7 46 68	
	A 403	L	21 90	
	A 407	L	20 00	
	Sous total 4		18 68 78	18ha 68a 78ca

5 Chemin Vieux	A 610	L	8 50	
	A 627	L	13 90	
	A 653	L	21 50	
	A 654	BT	61 20	
	A 658	BT CHVER	1 73 50	
	A 664	BT CHVER	10 00	
	A 674	BT CHVER	17 20	
	A 682	BT CHVER	12 40	
	Sous total 5		3 18 20	3ha 18a 20ca

Soit une superficie totale de 71 ha, 94 a, et 73 ca.

Cette convention sera conclue à compter du 11 Janvier 2017 pour une période de 5 ans et sera ensuite renouvelée par tacite reconduction.

Outre l'aide apportée à l'installation d'un éleveur, cette convention participera à l'entretien de ces parcelles communales, notamment en diminuant le risque de propagation des incendies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, la convention pluriannuelle de pâturage et autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention avec Monsieur TRIAIRE.

Subventions à l' association ATT

Après avoir entendu le rapport des élus en charge des associations et de la commission communale « culture animation », Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** (Monsieur Daniel LAVAL ne participant pas), décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'association ATT pour son fonctionnement.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 20h00.

Délibérations adressées en Préfecture via ACTES le 15/12/2016.

Délibérations réceptionnées par la Préfecture via ACTES le 15/12/2016.

Publication le 16/12/2016.

Compte rendu affiché en mairie le 16/12/2016.

Les membres du Conseil municipal

Le Maire